

SIVOS BALLON CIRE D'AUNIS  
24 Rue de l'Eglise  
17290 CIRE D'AUNIS

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la  
GARDERIE PÉRISCOLAIRE  
INTERCOMMUNALE  
BALLON-CIRÉ D'AUNIS  
2022-2023**

## COORDONNÉES

---

SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) de Ballon - Ciré d'Aunis

24 Rue de l'église

17290 CIRÉ D'AUNIS

Tel : 05 46 28 25 92 (+ répondeur)

E-mail : [sivos-ballon-ciredaunis@orange.fr](mailto:sivos-ballon-ciredaunis@orange.fr)

Ouvert les matins des jours suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Boîte aux lettres à disposition

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

19 Rue du Stade

17290 BALLON

Tél (+ répondeur) : 05.46.55.30.85

## INSCRIPTION

---

Les inscriptions se font au bureau du SIVOS situé à coté de la mairie de Ciré d'Aunis ou à la garderie située dans les locaux du Pôle Enfance de Ballon.

Les inscriptions se feront en fonction de la capacité d'accueil de la garderie et après avoir renseigné le document « Fiche d'inscription à la garderie périscolaire » en fin du présent document.

## HORAIRES

---

La garderie est ouverte tous les jours lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires suivants :

- de 7H15 jusqu'au départ du car
- de l'arrivée du car jusqu'à 19H.

(Pour la garderie extra-scolaire du mercredi, voir règlement et modalités d'inscription spécifiques).

Le bus est exclusivement réservé aux enfants domiciliés à Ballon et Ciré d'Aunis, utilisant ou non le service de garderie.

Toute utilisation exceptionnelle du service transport doit être signalée à Mme BOUCHAUD et doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Président du SIVOS.

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la  
GARDERIE PÉRISCOLAIRE  
INTERCOMMUNALE  
BALLON-CIRÉ D'AUNIS  
2022-2023**

## FONCTIONNEMENT

### Avant l'école

Les parents amèneront les enfants à la garderie où le car viendra les chercher pour les emmener à l'école du Marais.

Il est impératif que les enfants soient accompagnés jusque dans les locaux auprès de la personne responsable et **non devant le portail**. Les enfants restent sous la responsabilité civile de leurs parents tant qu'ils ne sont pas dans l'enceinte de la garderie.

A l'arrivée du bus à BALLON, seuls les enfants inscrits à la garderie restent sous la responsabilité du personnel du SIVOS. Les autres enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes désignées.

### A la sortie de l'école

Dans le cas exceptionnel où un enfant ne serait pas attendu à l'arrivée du bus par ses parents ou une personne désignée d'avance, il sera accueilli à la garderie et une somme forfaitaire de 2 € sera facturée pour ce service.

Si votre enfant est inscrit à la garderie et qu'exceptionnellement vous décidez de le prendre un soir avant le goûter sans avoir pu prévenir Mme BOUCHAUD, il est impératif que vous le preniez à l'arrivée du bus à la garderie de Ballon. **En aucun cas vous ne devez le prendre sur le parking de l'école ni au portail devant le bus à l'école du Marais.**

ATTENTION : le **stationnement** est interdit devant la garderie. Des emplacements ont été créés pour cela sur le trottoir opposé.

### A la garderie

A l'intérieur de la garderie, les enfants doivent mettre des **chaussons** fournis par les parents en début d'année.

Les manteaux, cartables, chaussures restent dans le couloir de la garderie. Un porte-manteau mentionnant le nom de l'enfant est prévu.

Les enfants devront faire preuve de **respect** envers les personnes responsables et envers leurs camarades. Tout manquement à ces obligations fera l'objet d'une **exclusion temporaire**.

## ALIMENTATION

Il n'y a pas de petit déjeuner fourni ou donné le matin. Celui-ci doit être pris avant d'arriver à la garderie.

Un goûter est servi aux enfants inscrits à la garderie. Les enfants ne peuvent pas prendre un goûter autre que celui servi par le personnel de la garderie sauf indication médicale contraire (un certificat médical devra alors être produit).

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la  
GARDERIE PÉRISCOLAIRE  
INTERCOMMUNALE  
BALLON-CIRÉ D'AUNIS  
2022-2023**

\* Pour les enfants ALLERGIQUES, un PROTOCOLE (P.A.I.) doit être :

- réalisé **IMPÉRATIVEMENT 15 JOURS** avant l'arrivée de l'enfant à la garderie,
- accepté par toutes les personnes responsables concernées
- validé par la direction du SIVOS.

Une contribution financière sera demandée aux familles.

## ABSENCES

---

Pour permettre un bon fonctionnement, il est demandé aux parents :

- de prévenir au moins **24 H** à l'avance de la venue de leur enfant à la garderie au n° 05.46.55.30.85,
  - soit aux heures d'ouverture
  - soit en laissant un message sur le répondeur de la garderie.

Le personnel de la garderie veillera à la tenue journalière d'une liste des enfants prenant le bus le matin puis le soir afin qu'aucun enfant ne manque le départ du bus. **Vous devez prévenir la garderie de préférence par téléphone au 05.46.55.30.85 de la présence ou non au bus de votre enfant pour la journée au plus tard à 8h15 chaque jour.**

En aucun cas, vous devez en informer les enseignants étant donné que ce service est indépendant de l'école.

- de prévenir aussi, quand leur enfant s'absente pour permettre à un autre enfant de profiter de ce service.

## TARIFICATION ET FACTURATION

---

La tarification est adoptée par délibération du Comité Syndical du SIVOS. L'information est affichée à la garderie et au secrétariat du SIVOS.

Toute demi-heure entamée sera due. La tarification commence :

- le matin : de la prise en charge de l'enfant jusqu'à l'arrivée du car à l'école

Les ½ heures facturées sont :

- 7h15 – 7h45
- 7h45 – 8h15
- 8h15 – 8h45

- le soir : de la fin des classes jusqu'à l'arrivée du parent.

Les ½ heures facturées sont :

- 16h45 – 17h15
- 17h15 – 17h45
- 17h45 – 18h15
- 18h15 – 18h45
- 18h45 – 19h00 (¼ heure facturé)

SIVOS BALLON CIRE D'AUNIS  
24 Rue de l'Eglise  
17290 CIRE D'AUNIS

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la  
GARDERIE PÉRISCOLAIRE  
INTERCOMMUNALE  
BALLON-CIRÉ D'AUNIS  
2022-2023**

Le règlement se fera mensuellement **A RÉCEPTION DE LA FACTURE** :

- par la poste
- au secrétariat du SIVOS par chèque à l'ordre de la Régie de recettes cantine et garderie (boîte aux lettres disponible pour le dépôt des chèques), par prélèvement automatique (sur demande).

Les personnes en retard de paiement doivent prendre contact avec le secrétariat pour régulariser leur situation **AVANT TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION**. En cas de non paiement, des mesures seront appliquées pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant de la garderie.

Pour pouvoir gérer au mieux les effectifs de l'année prochaine, une inscription sera faite en fin d'année scolaire.

La Présidente du SIVOS  
A. CURTY

SIVOS  
BALLON-CIRE D'AUNIS

SIVOS BALLON CIRE D'AUNIS

24 Rue de l'Eglise

17290 CIRE D'AUNIS

**FICHE D'INSCRIPTION**  
**LA GARDERIE**  
**PÉRISCOLAIRE**  
**2022-2023**

Je soussigné(e),....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie périscolaire et m'engage à le respecter.

N° de téléphone :

N° allocataire CAF/MSA :

Afin d'anticiper l'organisation du transport par autobus et le planning du personnel du SIVOS, pouvez-vous nous indiquer, à titre prévisionnel, les jours de présence de votre (vos) enfant(s) à la garderie :

NOM – PRÉNOM DE L'ENFANT ..... CLASSE EN 2022-2023 .....	JOURS DE PRÉSENCE : Lundi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Mardi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Jeudi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Vendredi matin :                oui – non Après-midi :                    oui – non
NOM – PRÉNOM DE L'ENFANT ..... CLASSE EN 2022-2023 .....	JOURS DE PRÉSENCE : Lundi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Mardi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Jeudi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Vendredi matin :                oui – non Après-midi :                    oui – non
NOM – PRÉNOM DE L'ENFANT ..... CLASSE EN 2022-2023 .....	JOURS DE PRÉSENCE : Lundi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Mardi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Jeudi matin :                    oui – non Après-midi :                    oui – non Vendredi matin :                oui – non Après-midi :                    oui – non

Date – Signature

Précédées de la mention « lu et approuvé »

**SIVOS BALLON CIRE D'AUNIS**

24 Rue de l'Eglise

17290 CIRE D'AUNIS

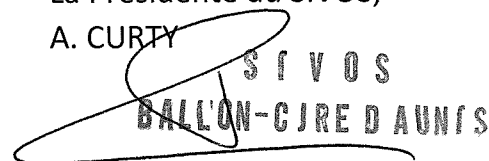
NOM et PRÉNOM de(s) (l')enfant(s) :

.....

Pour les sorties de la garderie périscolaire à partir de 17h00, il vous faut nous communiquer le nom de la personne ou des personnes qui prendront en charge votre enfant.

Pour les enfants en maternelle, il est rappelé que ces personnes doivent être obligatoirement majeures.

La Présidente du SIVOS,  
A. CURTY



Je soussigné .....autorise les personnes suivantes à venir chercher mon (mes) enfant(s) à la garderie périscolaire :

Nom – Prénom	N° de téléphone

Date – Signature  
Précédées de la mention « lu et approuvé »